

**ARRETE DE STATIONNEMENT  
RESTRICTION DE STATIONNEMENT  
PÔLE WILSON  
A2026-47**

Le Maire de la Commune du Pecq,

Vu le Code de la route, notamment les articles L. 411-1, L. 411-6, R110-2, R411-8, R411-26,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2122-24, L. 2213-1 et L. 2213-2,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,

Considérant l'organisation des élections municipales les dimanches 15 et 22 mars 2026, le Pôle Wilson sis 6, Avenue de la Paix – 78230 LE PECQ, tenant lieu de bureau de vote,

Considérant la nécessité d'assurer le bon déroulement de cet évènement et d'assurer la sécurité des usagers,

---

ARRETE

---

**ARTICLE 1 :**

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026.

Le Pôle Wilson tient lieu de bureau de vote.

**ARTICLE 2 :**

Le stationnement de tous les véhicules est interdit et considéré comme gênant sur le parking du Pôle Wilson du jeudi 12 mars 2026 à 20H00 au lundi 16 mars 2026 à 08H00 ainsi que du jeudi 19 mars 2026 à 20H00 au lundi 23 mars 2026 à 08H00 (en cas de 2<sup>nd</sup> tour).

Les véhicules contrevenants seront enlevés et mis en fourrière.

**ARTICLE 3 :**

La signalisation et la pré-signalisation nécessaires à la matérialisation du présent arrêté seront assurées par les soins des Services Techniques Municipaux et des organisateurs de cette manifestation.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication sur le site Internet de la commune.

ARTICLE 5 :

La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques, le Commissaire Divisionnaire, chef de la Circonscription de Sécurité Publique de Saint-Germain-en-Laye et les agents de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Pecq, le 2 mars 2026



Le Maire,



Laurence BERNARD